

PROCESSUS DE RECRUTEMENT DES PERSONNES EN FIN DE PEINE

Repérage des besoins

- **Entreprise en lien avec le Conseiller Pôle Emploi Justice (CPEJ)**
- Expression du besoin: détailler clairement et précisément le profil attendu, le poste visé et les conditions d'exercice
- Envoi annonce et fiche de poste au **CPEJ**
- **Contacts CPEJ Bretagne:** <https://is.gd/u2bPdy>

Information de l'administration pénitentiaire :

Un fois le candidat repéré, **prévoir 4 semaines** pour pouvoir faire passer l'entretien (délai nécessaire pour l'obtention d'un permis de sortir).

Sélection du candidat

- **Rencontre du candidat à l'extérieur**
- Se renseigner auprès du **Conseiller Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (CPIP)** pour obtenir des informations sur le candidat (formation, soft-skills, projet professionnel, expérience professionnelle, etc.)
- Se renseigner sur les modalités de rencontre à l'extérieur (modalité, lieu, durée, etc.), auprès du **CPIP**

Information de l'administration pénitentiaire :

Il est possible pour les entreprises n'étant pas connues du SPIP qu'il y ait une « Enquête employeur » pour s'assurer du sérieux de l'embauche et vérifier le casier judiciaire de l'employeur. **Prévoir 4 semaines** pour que le futur salarié dispose d'un aménagement de peine

Intégration dans l'entreprise

- **Penser à vous faire accompagner**
- Gestion de la communication interne (*associations*)
- Gestion du poste et des horaires (*SPIP milieu ouvert & associations*)
- Gestion de l'aménagement de peine (*SPIP milieu ouvert & associations*)
- **Accompagner également votre salarié**
- Pour les questions administratives, sociales, médicales, financières, liées au logement etc. (*CPIP milieu ouvert et associations*)
- Accompagnement global (stabilisation dans l'emploi) (*Éventuellement Pôle Emploi*)
- **Pour retrouver la liste des associations bretonnes pouvant vous accompagner :** <https://is.gd/IZYGRy>

Information de l'administration pénitentiaire :

Le salarié a besoin de documents papier pour justifier de sa situation et de son travail, notamment sur les changements d'horaires.

Durée moyenne du processus : 4 mois